

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

Présidé par Joseph THEBAULT, Maire.

PRESENTS : Joseph THÉBAULT, Maire. Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Patrick VIVIEN, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, Adjoint, Bernard BROUZAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL (à 20h20), Chrystel BROUCHON, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, David PIPLIN, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC.

SECRETARE de SEANCE : Lionel FAUCHEUX

EXCUSÉES - ABSENTE : Régine LEFEUVRE, Béatrice GAYVRAMA, Ingrid CHRISTOPHE.

PROCURATIONS données par : Régine LEFEUVRE à Jean-Paul OLLIVIER, Béatrice GAYVRAMA à Lionel FAUCHEUX.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} FEVRIER 2016

A l'exception de 2 abstentions (Sylvie POIZAT et Philippe BOUCHET absents à la précédente réunion), le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 1^{er} février 2016 à l'unanimité des votants (23).

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET GENERAL

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, expose au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 du budget général, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	3 457 380,09€	3 020 964,47€
Recettes	3 457 380,09€	3 513 850,22€

Résultat de l'exercice : 492 885,75€

Excédent antérieur : 282,09€

Résultat de clôture : + 493 167,84€

Section d'Investissement	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	2 146 795,00€	1 391 542,23€
Recettes	2 146 795,00€	1 623 904,75€

Résultat de l'exercice : 232 362,52€

Déficit antérieur : 525 223,22€

Résultat de clôture : - 292 860,70€

Sous la présidence de Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint, *Le Maire s'étant retiré*, à l'exception de 4 abstentions (Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC) le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 à l'unanimité des votants (21).

AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET GENERAL

Résultat de clôture : 493 167,84€

A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte

- 493 000€ au compte **1068** « Excédents de fonctionnement capitalisés »,

- 167,84€, au compte **002** « Excédent antérieur reporté ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ASSAINISSEMENT

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, expose le Compte Administratif Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	102 081,17€	86 132,59€
Recettes	102 081,17€	96 966,44€

Résultat de l'exercice : 10 833,85€

Excédent antérieur : 81,17€

Résultat de clôture : +10 915,02€

Section d'Investissement	Crédits ouverts Recettes prévues	Mandats émis Titres émis
Dépenses	475 237,27€	76 292,14€
Recettes	475 237,27€	358 671,07€

Résultat de l'exercice : 282 378,93€

Excédent antérieur : 81 735,71€

Résultat de clôture : +200 643,22€

Sous la présidence de Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint, *Le Maire s'étant retiré*, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (25), adopte le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement.

AFFECTATION DE RESULTAT - ASSAINISSEMENT

Résultat de clôture : +10 915,02€

Monsieur Le Maire propose de ne pas affecter le résultat en raison d'un excédent de la section d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal maintient 10 915,02€ au compte **002** « Excédent antérieur reporté ».

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le vote du budget interviendra en mars et sera précédé d'une réunion de la commission municipale « Finances, Gestion et Marchés Publics ».

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget. Dans ce cadre, Joseph THEBAULT, Maire, rappelle que le rapport d'orientations budgétaires a été transmis au Conseil Municipal, préalablement présenté en commission « Finances » le 9 février. Ce rapport porte sur :

- les recettes et les dépenses de fonctionnement prévisionnelles et leur évolution,
- les recettes d'investissement prévisionnelles,
- les dépenses d'investissement et l'état de la dette.

Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, l'explique sachant que le montant exact de la Dotation Globale de Fonctionnement 2016 n'était pas connu, ni celui des bases fiscales 2016. Pour autant, la DGF est estimée à 426 405 €, soit une baisse de 12% par rapport à 2015. La recette fiscale (Taxe Habitation, Foncier Bâti et Non Bâti) augmentera par la revalorisation des bases effectuée par l'État, dont le coefficient est de 1,01. La revalorisation est estimée à 14 000€.

Les reversements aux communes par Montfort Communauté sont en baisse. L'attribution de compensation versée par Montfort Communauté sera réduite du fait de la prise en charge de la participation à la halte-garderie parentale au lieu et place des communes, et de la participation au SDIS.

Pour conserver la marge nette d'au moins 300 000 € et permettre des investissements, la maîtrise des charges courantes et des dépenses de fonctionnement va se poursuivre. Au niveau de la dette, la baisse des annuités d'emprunts sera significative à partir de 2018.

Les principaux investissements à inscrire au budget 2016 sont la rénovation de l'éclairage public, l'achat d'une maison bordant le groupe scolaire, la médiathèque, un aménagement de voirie (rue de Rennes) et un chemin piétonnier Bédée-Pleumeleuc, la mise en accessibilité des allées du cimetière, les travaux d'accessibilité stade Edmond Blanchet, la rénovation

des bâtiments de l'école élémentaire, l'étude pour l'aménagement urbain de la Bastille, des petits matériels, le journal lumineux.

Les débats ont porté sur :

- la valeur locative de la commune par rapport à celle de la Ville de Montfort qui est plus élevée. Il s'agit d'une « ville centre » avec plus de services. Par conséquent, Sylvie POIZAT, préconise de comparer nos chiffres avec ceux des communes de taille équivalente, et pas avec Montfort.
- Hervé BOUSSION considère que la revalorisation des bases fiscales est un impôt déguisé, qui profite aux collectivités, puisqu'elle est supérieure à la variation de l'inflation.
- Jean RONSIN indique que les transferts de compétences profitent aux finances de la Communauté de Communes, dont la Dotation Globale de Fonctionnement qui augmente sans pour autant un retour vers les communes. Il demande si un partage financier est envisagé ? À ce stade, Joseph THEBAULT indique que rien n'est prévu sur ce point.
- Philippe BOUCHET demande comment sont calculés les transferts et s'ils existent des recours (CLECT).
- Michel HALOUX demande si le montant des recettes supplémentaires perçues par Montfort Communauté est connu. Monsieur Le Maire indique avoir déjà posé cette question, qui est restée sans réponse pour l'instant.
- Sophie RABORY indique que ce vote est à l'encontre des communes.
- Joseph THEBAULT, Maire, indique qu'à la base, il y avait un principe de solidarité.
- Si la solidarité est un choix politique, elle ne doit pas conduire à de l'opacité (Philippe BOUCHET),
- Jean RONSIN indique que de nouveaux transferts arrivent, avec la loi « Nôtre » prochainement pour la voirie et l'assainissement. Il faut envisager les transferts de compétences sans nouvelle embauche de personnel.
- Hervé BOUSSION ajoute qu'il y a beaucoup de questionnements au niveau des intercommunalités, sur la grille de calcul des transferts.
- Au niveau de l'investissement, Sylvie POIZAT est favorable à la réalisation simultanée des 2 tranches de la médiathèque ; qui permettra des économies d'échelle. Joseph THEBAULT confirme que la structure induira des charges de personnels.

ETUDE DETAILLEE D'EFFACEMENTS DE RESEAUX

Jean RONSIN, Adjoint « Voirie/Environnement », rappelle qu'en septembre 2012, le Conseil Municipal a sollicité une étude complémentaire pour effacer les réseaux sur la rue de Brocéliande, en venant d'Iffendic. Ce complément est lié à la modification de l'entrée de l'agglomération. L'étude sommaire, approuvée en juillet 2013, estimait les travaux d'effacements des réseaux électriques à 16 400,00€ HT, sans les frais de raccordements de Télécom, alors pas évalués.

Monsieur Le Maire soumet l'étude détaillée établie par le SDE. Le montant des travaux est de 19 800€ HT (23 760€ TTC), avec une participation financière de la commune de 8 001,60 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve cette étude détaillée et s'engage à réaliser les travaux d'effacements de réseaux de ce programme,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de signer les pièces s'y rapportant.

PROGRAMME D'ENQUETE PUBLIQUE / CHEMINS ET VOIES

Jean RONSIN, Adjoint, présente le programme de la prochaine enquête publique, qui portera sur des classements / déclassements, liés à des régularisations cadastrales de chemins ou portions de voies en vue de cessions aux riverains.

Examiné en Commission Voirie le 3 octobre, il concerne :

- des déclassements de chemins aux lieux-dits « Salmon », La Jouaillière, Le Gué Blanchard, La Noslandière, Les Vieux Villes »,
- le classement d'une emprise constituant le chemin rural d'accès à « Bourgneuf » qui sera cédée à la commune par son propriétaire, et un complément d'espaces verts/voie (allée Antoine Lavoisier) cédé par Espacil Habitat,
- la cession au riverain d'une petite emprise difficile à entretenir, se situant à l'arrière de l'année d'Aquitaine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce programme et mandate Monsieur le Maire à l'effet d'engager et d'assurer les formalités d'enquête publique, et de cession.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession de la parcelle AC52, se situant au « 11 rue de Montfort » (237 m²).

DETR 2016 / BARDAGE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le 18 janvier le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre de la (DETR) pour des travaux de réhabilitation du bâtiment ancien de l'école élémentaire, construit en 1986. Ce programme comprendra des travaux d'isolation et la pose d'un nouveau bardage, type TRESPA. Une phase de désamiantage sera réalisée au préalable.

La demande de subvention portait sur une première tranche de travaux prévue au cours de l'été 2016, avec l'intention de déposer une nouvelle demande de subvention en 2017 pour la rénovation de la partie arrière du bâtiment. Tout en conservant le même phasage des travaux, Joseph THEBAULT, Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière de l'Etat pour l'intégralité du programme. Le coût des travaux est de 74 724,81€ HT. Sur cette base, la subvention attendue est de 22 417€ (30% du coût HT). Une autre aide sera sollicitée auprès du Pays de Brocéliande, au titre du nouveau contrat de partenariat Europe / Région Bretagne / Pays de Brocéliande. La charge résiduelle sera imputée en section d'investissement (budgets 2016 et 2017).

Monsieur Le Maire propose de modifier le dossier, en sollicitant la subvention sur l'intégralité du programme de travaux (74 724,81€ HT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte l'opération et son financement,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2016 au titre de la catégorie des Bâtiments Scolaires,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre le dossier modifié se rapportant à cette demande.

INFORMATIONS

Joseph THEBAULT, Maire, fait état d'une réunion qui a eu lieu le 2 mars dernier, à laquelle étaient invités les habitants des lieux-dits bordant la RD72, entre la Métairie Neuve et la Radois, de chaque côté de cet axe routier très passager (flux d'environ 11 000 véhicules par jour). Sensibilisé par les riverains aux problèmes de sécurité dans ce secteur (pour les habitants qui sortent et rentrent chez eux et les collégiens, utilisateurs des cars scolaires), il a alerté le Conseil Départemental, gestionnaire de cette voie. Les élus et services se sont montrés très réceptifs à cette demande. Une première réunion de travail a eu lieu en mairie, à partir de laquelle les services départementaux routiers ont étudié des pistes d'aménagements de sécurité présentés à cette réunion. Par ailleurs, afin de réduire la vitesse, il a demandé un radar fixe au préfet. Cette demande n'a pas abouti.

Prochaine séance : lundi 21 mars à 20h00